

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 701

25 avril 2007

SOMMAIRE

Abano Sàrl	33613	Happy's Charter Tours S.A.	33634
Abano Sàrl	33621	Infra Shipping A.G.	33622
ABN AMRO Infrastructure Capital Hold- ing Luxembourg	33622	Infra Shipping A.G.	33623
Aggregate Company S.à r.l.	33647	Infra Shipping A.G.	33625
Asia Consumer Holdings Sàrl	33602	Kamayama Technologies S.A.	33634
Atlantico S.A.	33618	Le Premier II S.à r.l.	33615
Bio-Logistica S.A.	33621	Le Premier S.à r.l.	33617
Boat Independence S.A.	33626	Luxembourg Management PLC	33648
Bureau for Foreign Economic Develop- ment SA	33620	March Europe S.A.	33647
Centrale d'Achat en Commun de Produits Alimentaires S.à.r.l.	33635	Melbra Foncier SA	33642
Centrale d'Achat en Commun de Produits Alimentaires S.à.r.l.	33642	Melbra Foncier SA	33643
Cherry Blossom S.A.	33643	Melbra Foncier SA	33643
Compagnie de Gestion Foncière S.A.	33606	Melchior CDO I S.A.	33616
E.A.D. Work Force S.A.	33612	Merchbanc Sicav	33629
East-Traders S.à r.l.	33621	Merrill Lynch Luxembourg Finance S.A.	33613
Engelhorn Foundation for Rare Diseases	33628	Meuret International Transport S.à r.l. ...	33621
Engelhorn Foundation for Rare Diseases	33630	Moulton Trust S.à.r.l.	33642
EPI Oakwood Holding S.à.r.l.	33635	Nurotech S.à r.l.	33623
European Nautical Enterprises S.A.	33630	Orco Germany S.A.	33646
Fondation Nationale de la Résistance	33620	Oretech Service S.à r.l.	33621
Fondation Veuve Emile Metz-Tesch	33619	Ostonian Enterprises S.A.	33647
Formula Partners S.A.	33613	Over Water S.A.	33627
Foyer Re S.A.	33633	Oxonfin S.A.	33614
Geba-Shipping S.à r.l.	33621	Peychir S.A.	33646
Gestions Etudes Immobilières, société à responsabilité limitée	33625	Peychir S.A.	33646
Happy's Charter Tours S.A.	33633	Reposys International S.à r.l.	33621
		Roof Russia S.A.	33606
		Rosetta I S.A.	33614
		Société Luxembourgeoise d'information scientifique et technique	33634
		Wigmore Clo S.A.	33627

Asia Consumer Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 472.050,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 112.698.

In the year two thousand and six on the twenty-second day of December
Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) RETAIL INVESTMENTS Sàrl, a company organized under the laws of Luxembourg and having its registered office at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade register under number B 115.859,

2) MAJU ENTERPRISES PTY LIMITED, a limited liability proprietary company having its registered office at 39 Ada St., Oatley, New South Wales 2223, Australia, registered with Australian Trade Register under number 98 059 655 971, acting as ATF RUSBATCH FAMILY TRUST;

3) TIMDAL PTY LTD, a limited liability proprietary company having its registered office at 10 Claremont St, Penshurst, New South Wales 2222, Australia registered with Australian Trade Register under number 33 109 105 277, acting as ATF VIDAL FAMILY TRUST;

4) Peter John McHugh, Property Manager, residing at 3 Ferngreen Way, Castle Hills, New South Wales 2154, Australia;

5) AM CREATIVE SOLUTIONS PTY LTD, a limited liability proprietary company, having its registered office at 112a Chandos St, Haberfield, New South Wales 2045, Australia registered with Australian Trade Register under number 47 095 901 563;

6) Mark Emanuel Baron, Marketing Manager, residing at 90 Waratah Street, Windang, New South Wales 2528, Australia;

7) Stephen Sandford Whittard, Franchise Manager, residing at 29/42 Khartoum Road, North Ryde, New South Wales 2113, Australia;

8) Bill O'Connor, Chief Executive Officer, residing at 39, Roland Street, Kitchener, Ontario N2G 1KA, Canada;

9) Richard Humphrey, Financial Director, residing at 38 Corning Road, Toronto, Ontario M2J 2L7, Canada;

10) Koju Yamaguchi, Chief Executive Officer, residing at 29-10-707, Sakuragaoka, Shibuya, Tokyo 1500031, Japan;

11) Kimie Kuramochi, Financial Director, residing at 1-663-1-501, Miyahara, Kita-ku, Saitama City, Saitama 3310812, Japan;

12) Koji Kobayashi, Human Resources Manager, residing at 2-11-22-1203, Sensui, Asaka City, Saitama 3510024, Japan;

13) Hisako Tanaami, National Training Manager, residing at 999 Ohashi Cho, Sano City, Tochigi 3270003, Japan;

14) Michio Musha, Regional Manager, residing at 3-9-10, Nakayama Satsuki Dai, Takarazuka City, Hyogo 6650871, Japan;

15) Noboru Tochimoto, General Affairs Manager, residing at 1733-19 Fussa, Fussa City, Tokyo 197-0011, Japan; and

16) Tamotsu Hirano, Accounting Control Manager, residing at 3-6-3-405, Hisamoto, Takatsu-ku, Kawasaki City, Kanagawa 2130011, Japan;

Hereby represented by Mrs Emanuela Brero, employee, residing in Luxembourg, by virtue of sixteen proxies given by the aforementioned existing shareholders of the Company (the «Existing Shareholders»), and

17) Tetsuo Iwasaki, Chairman of MINIT ASIA PACIFIC CO., residing at 1-32-1 Nakashizu, Sakura-shi, Chiba 285-0843, Japan;

18) Yukio Hirokawa, Advisor to CVC ASIA PACIFIC LIMITED, residing at 2-2-24 Nagata-Minami, Minami-ku, Yokohama-shi, Kanagawa 232-0073, Japan;

19) Koji Hirao, University Professor, residing at 3-20-17 Kajiwara, Kamakura-shi, Kanagawa 247-0063, Japan.

The appearing parties from 17) to 19) being herein referred to as the «Subscribers» are hereby represented by Mrs Emanuela Brero, prenamed, by virtue of 3 proxies given by the said Subscribers.

The said proxies, after having been signed *in varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

- That the Existing Shareholders are the current shareholders of ASIA CONSUMER HOLDINGS Sàrl, a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade register under number B 112.698, incorporated by a deed of notary Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on the 8th day of November 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 500 dated 9th March 2006 on the page number 23955. The articles of association were amended for the last time by a deed of M^e Jacques Delvaux, notary public residing in Luxembourg,

dated as of 2nd May 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1488 dated 3rd August 2006 on the page number 71408.

- That the Existing Shareholders have decided to deliberate on the points of the following agenda:

(i) capital increase of an amount of ten thousand one hundred Euros (EUR 10,100.-) by the issuance of four hundred and four (404) new ordinary shares (the «New Shares») in the share capital of the Company;

- That the Existing Shareholders and the Subscribers have decided to deliberate on the points of the following agenda:

(ii) subscription by the Subscribers of the New Shares in the share capital of the Company by contribution in cash;

(iii) waiver given by the Existing Shareholders to any preferential subscription right on the New Shares; and

(iv) subsequent modification of the paragraph 1 of Article 6.1 of the Articles of Association of the Company (the «Articles») («Subscribed and authorised share capital»);

- That, on the basis of the agenda, the Existing Shareholders have taken the following resolutions (the «Resolutions»):

First resolution

The Existing Shareholders, represented as stated here above decide to increase the Company's share capital by the amount of ten thousand one hundred Euros (EUR 10,100.-) by contribution in cash, in order to bring the Company's share capital from its present amount of four hundred and seventy-two thousand and fifty Euros (EUR 472,050.-) to four hundred and eighty-two thousand and one hundred and fifty Euros (EUR 482,150.-) by the issuance of four hundred and four (404) New Shares, with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing ordinary shares.

Subscription - Payment

- Tetsuo Iwasaki, represented as stated here above, declares to subscribe to two hundred and ninety (290) issued New Shares and to have them fully paid up to their nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-), by contribution in cash of seven thousand two hundred and fifty Euros (EUR 7,250.-). The amount of seven thousand two hundred and fifty Euros (EUR 7,250.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary pursuant to a bank certificate;

- Yukio Hirokawa, represented as stated here above, declares to subscribe to fifty-seven (57) issued New Shares and to have them fully paid up to their nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-), by contribution in cash of one thousand four hundred and twenty-five Euros (EUR 1,425.-). The amount of one thousand four hundred and twenty-five Euros (EUR 1,425.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary pursuant to a bank certificate; and

- Koji Hirao, represented as stated here above, declares to subscribe to fifty-seven (57) issued New Shares and to have them fully paid up to their nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-), by contribution in cash of one thousand four hundred and twenty-five Euros (EUR 1,425.-). The amount of one thousand four hundred and twenty-five Euros (EUR 1,425.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary pursuant to a bank certificate.

The Existing Shareholders hereby expressly waive their preferential subscription rights concerning the New Shares and agree with the subscription described here above.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Existing Shareholders and the Subscribers, represented as stated here above, decide to amend paragraph 1 Article 6.1 of the Articles of Association, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 6.1. first paragraph.** The company's corporate capital is fixed at Four Hundred and Eighty-Two Thousand One Hundred and Fifty Euros (EUR 482,150.-) represented by Nineteen Thousand Two Hundred and Eighty-Six (19,286) shares (parts sociales) of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up».

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,800.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) RETAIL INVESTMENTS Sàrl, une société à responsabilité limitée, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 5, Place du Théâtre, inscrite au du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.859

2) MAJU ENTERPRISES PTY LIMITED, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 39 Ada St, Oatley, New South Wales 2223, Australia, enregistrée auprès du registre de commerce australien sous le numéro 98 059 655 971, agissant en sa qualité de ATF RUSBATCH FAMILY TRUST;

3) TIMDAL PTY LTD, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 10 Claremont St, Penshurst, New South Wales 2222, enregistrée auprès du registre de commerce australien sous le numéro 33 109 105 277, agissant en sa qualité de ATF VIDAL FAMILY TRUST;

4) Peter John McHugh, Property Manager, demeurant à 3 Ferngreen Way, Castle Hills, New South Wales 2154, Australia;

5) AM CREATIVE SOLUTIONS PTY LTD, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 112a Chandos St, Haberfield, New South Wales 2045, Australia enregistrée auprès du registre de commerce australien sous le numéro 47 095 901 563;

6) Mark Emanuel Baron, Manager Marketing, demeurant à 90 Waratah Street, Windang, New South Wales 2528, Australia;

7) Stephen Sandford Whittard, Manager Franchise, demeurant à 29/42 Khartoum Road, North Ryde, New South Wales 2113, Australia;

8) Bill O'Connor, Directeur Général, demeurant à 39, Roland Street, Kitchener, Ontario N2G 1KA, Canada;

9) Richard Humphrey, Directeur Financier, demeurant à 38 Corning Road Toronto Ontario M2J 2L7, Canada;

10) Koju Yamaguchi, Directeur Général, demeurant à 29-10-707, Sakuragaoka, Shibuya, Tokyo 1500031, Japan;

11) Kimie Kuramochi, Directeur Financier, demeurant à 1-663-1-501, Miyahara, Kita-ku, Saitama City, Saitama 3310812, Japan;

12) Koji Kobayashi, Manager Ressources Humaines, demeurant à 2-11-22-1203, Sensui, Asaka City, Saitama 3510024, Japan;

13) Hisako Tanaami, Manager National, demeurant à 999 Ohashi Cho, Sano City, Tochigi 3270003, Japan;

14) Michio Musha, Manager Régional, demeurant à 3-9-10, Nakayama Satsuki Dai, Takarazuka City, Hyogo 6650871, Japan;

15) Noboru Tochimoto, Manager Général des Affaires, demeurant à 1733-19 Fussa, Fussa City, Tokyo 197-0011, Japan;
et

16) Tamotsu Hirano, Directeur du contrôle financier, demeurant à 3-6-3-405, Hisamoto, Takatsu-ku, Kawasaki City, Kanagawa 2130011, Japan;

Ci-représentés par Mme Emanuela Brero, employée, demeurant à Luxembourg, en vertu de seize procurations données par les associés actuels susmentionnés (les «Associés Actuels»), et

17) Tetsuo Iwasaki, président de MINIT ASIA PACIFIC CO., demeurant à 1-32-1 Nakashizu, Sakura-shi, Chiba 285-0843 Japon;

18) Yukio Hirokawa, conseiller de CVC ASIA PACIFIC LIMITED, demeurant à 2-2-24 Nagata-Minami, Minami-ku, Yokohama-shi, Kanagawa 232-0073 Japon; and

19) Koji Hirao, professeur d'université, demeurant à 3-20-17 Kajiwara, Kamakura-shi, Kanagawa 247-0063 Japon;

Les parties comparantes de 17) à 19) appelés ci-après les «Souscripteurs» sont également représentés par Mme Emanuela Brero, précitée, en vertu de 3 procurations données par lesdits Souscripteurs.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées au présent acte afin être enregistrées avec celui-ci.

Les parties comparantes, représentées comme stipulé ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que les Associés Actuels sont les associés actuels de ASIA CONSUMER HOLDINGS Sàrl, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.698, constituée par un acte du notaire Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 novembre 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 500 du 9 mars 2006 page 23955. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mai 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1488 du 3 août 2006 page 71408.

- que les Associés Actuels ont décidé de délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour:

(i) augmentation du capital d'un montant de dix mille et cent Euros (10.100,- EUR) par l'émission de quatre cent et quatre (404) nouvelles parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Nouvelles»);

- que les Associés Actuels et les Souscripteurs ont décidé de délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour:
 - (ii) souscription par les Souscripteurs des Parts Sociales Nouvelles par apport en numéraire;
 - (iii) renonciation expresse par les Associés Actuels à tout droit préférentiel de souscription sur les Parts Sociales Nouvelles; et
 - (iv) modification subséquente du paragraphe 1^{er} de l'article 6.1 des statuts de la société (les «Statuts») («Capital souscrit et libéré»);
- que, sur base de l'agenda, les Associés Actuels ont pris les résolutions suivantes (les «Résolutions»):

Première résolution

Les Associés Actuels, représentés comme stipulé ci-dessus, décident d'augmenter le capital souscrit à concurrence d'un montant de dix mille et cent Euros (EUR 10.100,-) par apport en numéraire, afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quatre cent soixante-douze mille et cinquante Euros (EUR 472.050,-) à quatre cent quatre-vingt-deux mille cent cinquante Euros (EUR 482.150,-) par l'émission de quatre cent et quatre (404) Parts Sociales Nouvelles ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes ordinaires.

Intervention - Souscription - Libération

- Tetsuo Iwasaki, représenté comme stipulé ci-dessus, déclare souscrire à deux cent quatre-vingt-dix (290) Parts Sociales Nouvelles et de les libérer intégralement à leur valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, par apport en numéraire de sept mille deux cent cinquante Euros (EUR 7.250,-). La somme de sept mille deux cent cinquante Euros (EUR 7.250,-) est actuellement à la disposition de la Société, dont la preuve a été rapportée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat de blocage;

- Yukio Hirokawa, représenté comme stipulé ci-dessus, déclare souscrire à cinquante-sept (57) Parts Sociales Nouvelles et de les libérer intégralement à la valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-), par apport en numéraire de mille quatre cent vingt-cinq Euros (EUR 1.425,-). La somme de mille quatre cent vingt-cinq Euros (EUR 1.425,-) est actuellement à la disposition de la Société, dont la preuve a été rapportée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat de blocage;

- Koji Hirano, représenté comme stipulé ci-dessus, déclare souscrire à cinquante-sept (57) Parts Sociales Nouvelles et de les libérer intégralement à leur valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, par apport en numéraire de mille quatre cent vingt-cinq Euros (EUR 1.425,-). La somme de mille quatre cent vingt-cinq Euros (EUR 1.425,-) est actuellement à la disposition de la Société, dont la preuve a été rapportée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat de blocage.

Par les présentes les Associés Actuels renoncent expressément à tout droit préférentiel de souscription qu'ils pourraient avoir sur les Parts Sociales Nouvelles et consentent à la souscription décrite ci-dessus.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les Associés Actuels et les Souscripteurs, représentés comme stipulé ci-dessus, décident de modifier le paragraphe 1^{er} de l'article 6.1 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« **Art. 6.1. premier paragraphe.** Le capital social de la Société est fixé à quatre cent quatre-vingt-deux mille et cent cinquante Euros (EUR 482.150,-) représenté par dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-six (19.286) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 1.800,-.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: E. Brero, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 32, case 1. — Reçu 101 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007033544/208/220.

(070029423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Compagnie de Gestion Foncière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 73.810.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007005640/1729/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, réf. LSO-BX04797. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Roof Russia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.487.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the first day of February,
Before us Maître Bettingen notary residing in Niederanven,

There appeared the following:

STICHTING LuxCo 5, a foundation duly incorporated and validly existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, and registered with the trade register of the Chamber of Commerce in Amsterdam under number 34260886,

here represented by Mr Laurent Lazard, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which power of attorney, after being signed *ne varietur* by the founder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as here-above stated, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société anonyme»:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a «société anonyme» under the name of ROOF RUSSIA S.A.

Art. 2. The registered office of the company is established in Luxembourg-City.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best suited for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the securitisation, within the meaning of the Luxembourg law of March 22, 2004 on securitisations, (hereafter the «Securitisation Law»), which shall apply to the company, of receivables (the «Permitted Assets»). The company may enter into any agreement and perform any action necessary or useful for the purposes of securitising Permitted Assets, provided it is consistent with the Securitisation Law.

Art. 5. The Board of Directors of the company may, in accordance with the terms of the law of March 22, 2004 on securitisation, and in particular its article 5, create one or more compartments within the company. Each compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the Board of Directors creating such compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities in respect of the corresponding funding. The resolution of the Board of Directors creating one or more compartments within the company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

As between creditors, each compartment of the company shall be treated as a separate entity. Rights of creditors of the company that (i) have been designated as relating to a compartment, on the creation of a compartment or (ii) have

arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a compartment are strictly limited to the assets of that compartment which shall be exclusively available to satisfy such creditors, except if otherwise provided for in the resolution of the Board of Directors which created the relevant compartment. Creditors of the company whose rights are not related to a specific compartment of the company shall have no rights to the assets of any such compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the Board of Directors of the company creating such compartment, no resolution of the Board of Directors of the company may amend the resolution creating such compartment or to directly affect the rights of the creditors whose rights relate to such compartment without the prior approval of the creditors whose rights relate to such compartment. Any decision of the Board of Directors taken in breach of this provision shall be void.

Without prejudice to what is stated in the precedent paragraph, each compartment of the company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another compartment of the company or of the company itself

Title II.- Capital, Shares

Art. 6. The subscribed share capital at incorporation shall be thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) divided into three thousand one hundred (3,100) shares of ten Euros (EUR 10.-) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder(s).

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 7. The company is managed by a Board of Directors comprising at least three members.

The directors, whether shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the sole shareholder or by the general meeting of the shareholders, as the case may be.

The office of a director shall be vacated if:

He resigns his office by notice to the company, or

He ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,

He becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or

He is removed from office by resolution of the shareholder(s).

Art. 8. The Board of Directors shall elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting, provided that all actions approved by the Directors at any such meeting will be reproduced in writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, fax, email or similar communication.

Art. 9. The Board of Directors is vested with the powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects (Article 4) of the company.

Art. 10. The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the Board of Directors unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 11 of the present articles of association.

Art. 11. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 12. Any litigation involving the company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 13. The financial statements of the company are controlled by an external auditor appointed by the Board of Directors which will fix his remuneration and the term of his contract with the company.

The external auditor shall fulfil all duties prescribed by Luxembourg law.

Title V.- General meeting

Art. 14. As long as there is only a sole shareholder of the company, such sole shareholder will exercise the powers of the general meetings of shareholders.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on May 31st at 10.00 a.m. and for the first time in the year 2008.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on the 31st of December 2007.

Art. 16. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the board of directors prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

From the annual net profits of the company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the company, as stated in article 6 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 hereof.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 17. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with (i) the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto and with (ii) the law of March 22, 2004 on securitisation.

Subscription

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the whole capital as follows:

	Shares
STICHTING LuxCo 5	3,100
Total	3,100

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been complied with.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately two thousand seven hundred Euros (EUR 2,700.-).

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3).
2. The following are appointed directors:

Mr Robert Jan Schol, director of companies, having his professional address at 1, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, born in Delft on August 1, 1959;

Mr Jorge Perez Lozano, director of companies, having his professional address at 1, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, born in Mannheim on August 17, 1973;

Mr Paul van Baarle, director of companies, having his professional address at 1, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, L-Luxembourg, born in Rotterdam on September 15, 1958.

3. The directors' terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2012.

4. The registered office of the company is established at 1, allée Scheffer L-2520 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the attorney in fact of the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille sept, le premier février.

Par-devant Maître Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

STICHTING LuxCo 5, une fondation de droit néerlandais ayant son siège social à Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée au registre du commerce et des sociétés d'Amsterdam sous le numéro 34260886;

représentée par M^e Laurent Lazard, avocat à la Cour, ayant pour résidence professionnelle Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit précédemment, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

Titre 1^{er} - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme ayant la dénomination de ROOF RUSSIA S.A.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la titrisation de créances (ci-après les «Actifs Autorisés»), au sens de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation (ci-après la «Loi sur la Titrisation») qui doit s'appliquer à la société. La société peut conclure tous contrats et réaliser toutes actions nécessaires ou utiles à la titrisation d'Actifs Autorisés, dans les limites de la Loi sur la Titrisation.

Art. 5. Le conseil d'administration de la société pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la société. Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration créant un tel compartiment, chaque compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la société. Les résolutions du conseil d'administration créant un ou plusieurs compartiments au sein de la société, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront liantes vis à vis des tiers, à compter de la date des résolutions.

Entre créanciers, chaque compartiment de la société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des créanciers de la société (i) qui ont été désignés comme rattaché à un compartiment, à la création d'un compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un compartiment sont strictement limitées aux biens de ce compartiment qui seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces investisseurs ou créanciers, sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration créant un tel compartiment. Les investisseurs ou les créanciers de la société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un compartiment déterminé n'auront aucun droit aux biens d'un tel compartiment.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration de la société créant un tel compartiment, aucune résolution du conseil d'administration de la société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant

créé un tel compartiment ou afin de prendre tout autre décision affectant directement les droits des investisseurs ou des créanciers dont les droits sont rattachés à un tel compartiment sans le consentement préalable des investisseurs et créanciers dont les droits sont rattachés à ce compartiment. Toute décision prise par le conseil d'administration en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Sans préjudice de ce qui est énoncé au paragraphe précédent, chaque compartiment de la société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre compartiment de la société ou de la société elle-même.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 6. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'associé unique ou, le cas échéant, des actionnaires.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit selon les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins.

Les administrateurs, actionnaires ou non, sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale pour un terme ne pouvant dépasser six années et sont révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires. Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- (i) il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
- (ii) il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou
- (iii) il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- (iv) il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Art. 8. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou par le biais d'un moyen de communication similaire, permettant à tous les participants à la réunion d'être en mesure d'entendre et de parler à chacun d'entre eux. Une telle participation à une réunion vaudra une présence en personne au conseil, dans la mesure où toutes les décisions approuvées par le conseil d'administration lors d'une telle réunion sont reprises par écrit sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social (Article 4) de la société.

Art. 10. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des dispositions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 11 des présents statuts.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 12. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme requérant ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 13. Les comptes de la société sont contrôlés par un réviseur d'entreprise nommé par le conseil d'administration qui fixera sa rémunération ainsi que la durée de son contrat avec la société.

Le réviseur d'entreprise accomplira tous les devoirs qui lui sont confiés par le droit luxembourgeois.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 14. Aussi longtemps que la société aura un associé unique, cet associé unique exercera les pouvoirs de l'assemblée générale.

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le 31 mai à 10 heures, et pour la première fois en 2008.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2007.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil d'administration dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social, conformément à l'article 6 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'article 6 des présents statuts.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, la comparante déclare souscrire l'intégralité du capital comme suit:

	Actions
STICHTING LuxCo 5	3.100
Total	3.100

Toutes les actions ont été totalement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à deux mille sept cents Euros (EUR 2.700,-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit, a ensuite pris les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

2. ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Monsieur Robert Jan Schol, administrateur d'entreprises, ayant son adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, né à Delft le 1^{er} août 1959;

Monsieur Jorge Perez Lozano, administrateur d'entreprises, ayant son adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, né à Mannheim le 17 août 1973;

Monsieur Paul van Baarle, administrateur d'entreprises, ayant son adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, né à Rotterdam le 15 septembre 1958.

3. le mandat des administrateurs expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

4. le siège social de la société est fixé au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: L. Lazard, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, vol. 157S, fol. 70, case 12. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 février 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007033002/202/315.

(070028434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

E.A.D. Work Force S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 10, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 103.786.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2006

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social au 10, rue des Capucins à L-1313 Luxembourg à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Les administrateurs Dominique Hivet, Emmanuel Hivet et Antoine Hivet sont démissionnaires.

Troisième résolution

Le commissaire aux comptes la S.à r.l. BECKER + CAHEN & ASSOCIES domiciliée 3, rue des Foyers à L-1537 Luxembourg démissionne.

Quatrième résolution

Monsieur Daniel Lefevre, employé privé, demeurant au 31, boulevard Pierre Dupong à L-1430 Luxembourg est nommé administrateur.

Monsieur Pierre-François Penders, employé privé, demeurant au 13, source de la Lèche B-4053 Embourg est nommé administrateur.

Mademoiselle Audrey Lefevre, employée privée, demeurant au 23, rue Chants d'Oiseaux à B-6791 Athus est nommée administrateur.

Tous les administrateurs obtiennent un mandat d'une durée de 5 ans jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes de 2010.

Cinquième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article huit (8) des statuts, l'assemblée nomme en qualité d'administrateur-délégué de la société Monsieur Daniel Lefevre, préqualifié, laquelle pourra engager la société sous sa seule signature dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large y compris toutes opérations bancaires.

Sixième résolution

La société MediPub S.à r.l., domiciliée au 10, rue des Capucins à L-1313 Luxembourg représentée par son gérant, Monsieur Gilbert Brambach, est nommée commissaire aux comptes pour une durée de 5 ans jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes de 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le scrutateur et le secrétaire.

A. Lefevre / D. Lefevre / P.-F. Penders

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2007006757/7075/39.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, réf. LSO-BX02015A. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Abano Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 57.900.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2007.

Pour ABANO SARL

E. Magrini

Gérant

Référence de publication: 2007031900/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03849. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

Merrill Lynch Luxembourg Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 69.505.

EXTRAIT

Avec effet au 13 novembre 2006, Monsieur Leo Michael John Whelan a démissionné de son poste d'administrateur de la société MERRILL LYNCH LUXEMBOURG FINANCE S.A.

En date du 17 novembre 2006, le Conseil d'Administration a décidé de coopter Monsieur Steen Foldberg en remplacement de Monsieur Leo Michael John Whelan.

Dès lors, le Conseil d'Administration se compose de:

John G. Shane, Global Head of Funding and Liquidity, né le 31 mai 1960 à Sudbury, Canada, avec adresse au 4, World Financial Center, New York, N. Y. 10080, U.S.A.;

Hakan Kjellqvist, Treasurer and Head of Trading, né le 26 mai 1963 à Partille, Suède, avec adresse au 18, rue de Contamines, Genève, 1211 Genève 3, Suisse;

Dominik Schaerer, Managing Director, Swiss Equity Derivatives, né le 6 février 1965 à Niederbipp, Suisse, avec adresse au 23 Stockerstrasse, Zurich 8002, Suisse;

Richard Strudwick, Director, Global Treasury, né le 19 décembre 1969 à Londres, Angleterre, avec adresse au Merrill Lynch Financial Centre, 2 King Edward Street, Londres, EC1A 1HQ, Angleterre;

Steen Foldberg, Managing Director, Merrill Lynch Luxembourg, né le 11 mai 1959 à Horsholm, Danemark, avec adresse au 296, avenue G. Diederich, L-1420 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour MERRILL LYNCH LUXEMBOURG FINANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007007049/267/29.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX02687. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Formula Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 65.487.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 1^{er} décembre 2006

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Michèle Capurso de son poste d'administrateur et la démission de Monsieur Marion Thill de ses postes d'administrateur et d'administrateur-délégué.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de ramener le nombre d'administrateurs à trois et décide de nommer comme nouvel administrateur la personne suivante:

- Monsieur Aleksandar Vukotic, employé privé, né à Pancevo (Serbie), le 21 février 1973, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2007.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société anonyme EUROPEAN AUDITING S.A.

Luxembourg, le 7 février 2007.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.À.R.L.

Signature

Référence de publication: 2007033059/1429/26.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05454. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Oxonfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 73.643.

—

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 20 novembre 2006

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant arrivé à leur terme, l'Assemblée décide de nommer jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010:

- Mme Lia Paoletti, administrateur de sociétés, domicilié à Via Palestro, I - Como, en qualité d'Administrateur,
- M. Aldo Kern, expert-comptable, domicilié professionnellement au 7 corso Elvezia, CH - 6900 Lugano, en qualité d'Administrateur,
- MANAGEMENT, S.à r.l., une société ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L- 2213 Luxembourg, en qualité d'Administrateur,
- KERN, BORDONI & Co S.A., une société ayant son siège social au 7, Corso Elvezia, CH-6900 Lugano, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007007127/1629/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX03083. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Rosetta I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 87.836.

—

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société qui s'est tenue le 7 février 2007 que Messieurs:

- Robert Jan Schol, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
 - Paul van Baarle, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et
 - Jorge Pérez Lozano, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- ont été nommé administrateurs de la Société avec effet immédiat en remplacement de

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
 - TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et
 - Jan-Willem van Koeverden Brouwer, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- administrateurs démissionnaires.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007033863/805/32.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03297. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Le Premier II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 103.678.

In the year two thousand and six, on the fifteenth day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LE PREMIER INVESTMENT S.C.A., a Luxembourg company in the form of a société en commandite par actions, having its registered office at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,

here represented by Mr. Patrice Gallasin, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy initialled ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with registration authorities.

The appearing party declares to be the sole partner of the limited liability company LE PREMIER II, S.à r.l., having its registered office in L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès, incorporated by deed of the undersigned notary on October 14, 2004, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 9 of January 5, 2005.

The sole partner request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to change the accounting year so that it shall begin the 1st December and shall finish the 30th November of the following year.

The accounting year which started on January 1, 2006, will end on 30th November 2006.

Second resolution

The sole partner decides to amend paragraph 14.1 of Article fourteen of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

« **Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of December of each year and end on the thirtieth November of the following year.»

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present deed

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

LE PREMIER INVESTMENT S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Patrice Gallasin, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée LE PREMIER II, S.à r.l., ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 octobre 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 9 du 5 janvier 2005.

L'associé unique prie le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer l'exercice social pour qu'il commence le premier décembre et se termine le trente novembre de l'année suivante.

Par conséquent l'exercice social qui a débuté le 1^{er} janvier 2006 se terminera le 30 novembre 2006.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier le paragraphe 14.1 de l'article quatorze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social de la Société commencera le premier décembre de chaque année et se terminera le trente novembre de l'année suivante.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Gallasin, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 novembre 2006, vol. 438, fol. 93, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007007370/242/74.

(060140025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Melchior CDO I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 79.144.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue le 4 janvier 2007 que Messieurs:

- Robert Jan Schol, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Paul van Baarle, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et

- Jorge Pérez Lozano, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ont été nommés administrateurs de la Société avec effet immédiat en remplacement de

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
 - TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et
 - Jan-Willem van Koeverden Brouwer, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- administrateurs démissionnaires.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012.

Lors de cette Assemblée, les actionnaires ont également réélu L'ALLIANCE REVISION S.à r.l., ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme Commissaire aux Comptes de la Société, pour un mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2007.

Pour la Société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007033238/805/36.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04133. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Le Premier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 98.716.

In the year two thousand and six, on the fifteenth day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LE PREMIER INVESTMENT S.C.A., a Luxembourg company in the form of a société en commandite par actions, having its registered office at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,

here represented by Mr. Patrice Gallasin, lawyer, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy initialled ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with registration authorities.

The appearing party declares to be the sole partner of the limited liability company LE PREMIER, S.à r.l., having its registered office in L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès, incorporated by deed of the undersigned notary on December 17, 2003, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 279 of March 9, 2004.

The sole partner request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to change the accounting year so that it shall begin the 1st December and shall finish the 30th November of the following year.

The accounting year which started on January 1, 2006, will end on 30th November 2006.

Second resolution

The sole partner decides to amend paragraph 14.1 of Article fourteen of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

« **Art. 14. Accounting year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of December of each year and end on the thirtieth November of the following year.»

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present deed

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

LE PREMIER INVESTMENT S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Patrice Gallasin, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé. Laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée LE PREMIER, S.à r.l., ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 décembre 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 279 du 9 mars 2004.

L'associé unique prie le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer l'exercice social pour qu'il commence le premier décembre et se termine le trente novembre de l'année suivante.

Par conséquent l'exercice social qui a débuté le 1^{er} janvier 2006 se terminera le 30 novembre 2006.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier le paragraphe 14.1 de l'article quatorze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social de la Société commencera le premier décembre de chaque année et se terminera le trente novembre de l'année suivante.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Gallasin, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 novembre 2006, vol. 438, fol. 93, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007007374/242/72.

(060140024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Atlantico S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 38.873.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 16 janvier 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Gérard Birchen, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

La même Assemblée a également appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Jacques Claeys, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008. Ceci porte le nombre des administrateurs de trois à quatre.

Puis, lors de l'Assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Robert Hovenier, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

Madame Monique Juncker, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Veillez également noter que, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

COMCOLUX S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire aux comptes

COMCOLUX S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg

a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

L'Assemblée a décidé de transférer le siège social du 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur
- Monsieur Jacques Claeys, Administrateur
- Monsieur Robert Hovenier, Administrateur
- Madame Monique Juncker, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2007.

Pour ATLANTICO S.A.

J. Claeys / M. Juncker

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007033031/29/38.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB02097. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Fondation Veuve Emile Metz-Tesch, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg G 169.

BILAN AU 30 SEPTEMBRE 2001

<i>Actif</i>	LUF	<i>Passif</i>	LUF
Immobilisations	248.743.880,-	Créditeurs divers	78.126.273,-
Débiteurs divers	9.917.402,-	Fournisseurs	15.175.260,-
Comptes financiers	52.500.736,-	Comptes financiers	2.982.287.610,-
Portefeuille-titres	13.921.151,-	Compte de régularisation	1.151.320,-
Compte de régularisation	919.861,-		
Excédent du Passif sur l'Actif	2.750.737.433,-		
	<u>3.076.740.463,-</u>		<u>3.076.740.463,-</u>

COMPTES DES RECETTES ET DES DEPENSES DE L'EXERCICE 2000 / 2001

(1^{er} octobre 2000 - 30 septembre 2001)

<i>Recettes</i>	LUF	<i>Dépenses</i>	LUF
Produit du portefeuille	6.427.308,-	Subventions	18.000,-
Recettes de l'Institut	22.179.609,-	Charges de l'Institut	21.784.570,-
	28.606.917,-	Frais divers	146.160.623,-
Excédent des dépenses sur les recettes	139.356.276,-		
	<u>167.963.193,-</u>		<u>167.963.193,-</u>

BUDGET DE L'EXERCICE 2001 / 2002

(1^{er} octobre 2001 - 30 septembre 2002)

<i>Recettes</i>	EUR	<i>Dépenses</i>	EUR
Produit du portefeuille	186.000,-	Subventions	446,13
Recettes de l'Institut	550.000,-	Charges de l'Institut	545.000,-
	<u>736.000,-</u>	Frais divers	3.300.000,-

Excédent des dépenses sur les recettes	3.109.446,13	
	<u>3.845.446,13</u>	<u>3.845.446,13</u>

Référence de publication: 2007031882/571/35.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05761. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070011090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Bureau for Foreign Economic Development SA, Société Anonyme.

Siège social: L-7260 Bereldange, 12, rue Adolphe Weis.

R.C.S. Luxembourg B 86.815.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 29 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007031883/2980/12.

Enregistré à Diekirch, le 9 mai 2006, réf. DSO-BQ00101. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070001618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2007.

Fondation Nationale de la Résistance, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 57, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg G 175.

BILAN DE CLOTURE DE L'ANNEE 2005

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Actifs immobilisés	173.946,80	Capitaux propres	470.055,54
Immobilisations financières	173.946,80	Capital	19.087,80
281001 Portefeuilles BCEE LU92 0017 0138		100001 Capital initial	19.087,80
4110 0000	173.946,80	Bénéfice reporté exercice ant.: 140002	450.967,74
Actifs circulants	329.288,50	Fonds Leubus et Lierneux	47.018,17
550001 c/c BCEE LU30 0019 1100 5550		481001 Fonds spécial Leubus	46.167,70
5000	52.568,86	481002 Maquis Lierneux	<u>850,47</u>
552001-A c/t 1 BCEE LU65 0019 1321 9767			
4000	46.167,62	Fonds Leubus et Lierneux	<u>47.018,17</u>
552001-B c/t 2 BCEE LU25 0019 1021 8958		Total Passif	517.073,71
4000	211.589,36		
560001 CCPL LU52 1111 0032 1211 0000	18.962,66		
Valeurs disponibles	<u>329.288,50</u>		
Perte de l'exercice	<u>13.838,41</u>		
Total Actif	517.073,71		

Luxembourg, le 22 février 2006.

Signatures.

RESULTAT D'EXPLOITATION

<i>Charges</i>		<i>Produits</i>	
617006 Honor. prestataires de services	38.631,76		24.793,35
618002 Subv. et subs. doc. historique	150,00	750002 Intérêts reçus C/Terme, Titres	14.156,21
618003 Subventions et sub. pèlerinage	25.000,00	750004 Intérêts reçus C/C	175,94
Services - Biens Divers	<u>7.860,00</u>	Produits Immobilisations Financières	<u>14.332,15</u>
641003 Charges séminaire SHOAH Lettons	33.010,00		
641004 Frais divers	5.000,00		
643002 Frais bancaires	400,00	759005 Produits Resistenz	10.461,20
644005 Taxe d'enregistrements	116,01	Autres Produits Financiers	<u>10.461,20</u>
Autres Charges Exploitation	105,75		
Perte de l'exercice	<u>5.621,76</u>		13.838,41

Luxembourg, le 22 février 2006.

Signatures.

Référence de publication: 2007031877/1637/44.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09812. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Bio-Logistica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 104.481.

Le bilan au 31 décembre 2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007031769/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02208. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Abano Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 57.900.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2000 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2007.

Pour ABANO SARL

E. Magrini

Gérant

Référence de publication: 2007031901/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03851. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

East-Traders S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 50.954.

Geba-Shipping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 66.951.

Reprosys International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 59.958.

Meuret International Transport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 74.724.

Oretech Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 36.396.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Par jugements du 1^{er} juin 2006, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} Chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation des sociétés:

6) EAST-TRADERS S.à r.l.;

7) GEBA SHIPPING S.à r.l.;

8) REPROSYS INTERNATIONAL S.à r.l.;

9) MEURET INTERNATIONAL TRANSPORT S.à r.l., les quatre sociétés reprises ci-haut, établies et ayant leurs sièges sociaux à L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel;

10) ORETECH SERVICE S.à r.l, avec siège social à L-1635, 87, allée Léopold Goebel, dénoncé le 9 octobre 1992.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au tribunal d'arrondissement et liquidateur Maître Stefan Schmuck, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme

M^e S. Schmuck

Le Liquidateur

Référence de publication: 2007032818/6177/43.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB06060. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB06061. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB06062. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB06063. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB06064. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2007.

(070027969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2007.

(070027970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2007.

(070027971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2007.

(070027972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2007.

Infra Shipping A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 96.401.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007031913/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04892. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

ABN AMRO Infrastructure Capital Holding Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 48A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.033.

RECTIFICATIF

L'an deux mille sept, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Marc Loesch, avocat, avec adresse professionnelle au 35, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société ABN AMRO INFRASTRUCTURE CAPITAL MANAGEMENT LTD, une private limited company de droit anglais, ayant son siège social au 250 Bishopsgate, EC2M 4AA Londres, Royaume-Uni, inscrite au British Companies House sous le numéro 05375885,

en vertu d'une procuration lui donnée à Londres (Royaume-Uni), le 11 décembre 2006, laquelle procuration, après signature, est restée annexée à un acte de constitution de société reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 décembre 2006, non encore publié au Mémorial C.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- que suivant acte de constitution reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 décembre 2006, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 décembre 2006, volume 909, folio 59, case 3, la société ABN AMRO INFRASTRUCTURE CAPITAL MANAGEMENT LTD, prénommée, en tant qu'associé unique, a procédé à la constitution de la société ABN AMRO INFRASTRUCTURE CAPITAL HOLDING LUXEMBOURG, une société à responsabilité limitée avec siège social au 48A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en voie d'être inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg;

- que par suite d'une erreur matérielle, contenue dans les deux versions anglaise et française du prédit acte de constitution du 20 décembre 2006, la dénomination sociale la société à constituer a été indiquée erronément comme étant celle de ABN AMRO INFRASTRUCTURE CAPITAL MANAGEMENT LUXEMBOURG, alors que la dénomination sociale exacte aurait du être ABN AMRO INFRASTRUCTURE CAPITAL HOLDING LUXEMBOURG;

- que ledit acte de constitution du 20 décembre 2006 est par conséquent à rectifier par l'indication dans les deux langues anglaise et française à l'article premier, troisième alinéa de ses statuts de la désignation correcte de la dénomination sociale, comme suit:

ABN AMRO INFRASTRUCTURE CAPITAL HOLDING LUXEMBOURG

- que toutes les autres dispositions figurant au dit acte du 20 décembre 2006 demeureront inchangées.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Loesch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 2007, vol. 911, fol. 1, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007033381/239/43.

(070029075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Infra Shipping A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 96.401.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007031914/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04896. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Nurotech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9361 Brandebourg, 8, leweschtgaass.

R.C.S. Luxembourg B 124.565.

STATUTS

L'an deux mille sept, le deux février.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur Robert Balthasar, électricien, né à Wiltz le 24 février 1954, demeurant à L-9361 Brandebourg, 8, leweschtgaass.

2.- Monsieur Nuno Rafael Pimenta De Sousa, électricien, né à Lanhas (Portugal) le 25 mars 1986, demeurant à L-7621 Larochette, 22, rue du Moulin.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de NUROTECH S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Brandenburg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet la vente d'articles électriques et d'articles audio-visuels, ainsi que de tous les articles de la branche.

La société pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (€ 12.400,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (€ 124,-) chacune.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 8. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 9. Entre associés les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, sans décision contraire, le solde bénéficiaire sera distribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 11. Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ces derniers devront se tenir aux valeurs calculées sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années, à l'exception de toutes valeurs immatérielles, telles que clientèle, know-how et autres valeurs immatérielles.

Art. 12. Tous les points non expressément prévus aux présentes seront réglés suivant les dispositions de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois subséquentes.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

	Parts sociales
1) Monsieur Robert Balthasar, préqualifié, soixante-seize parts sociales	76
2) Monsieur Nuno Rafael Pimenta De Sousa, préqualifié, vingt-quatre parts sociales	24
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (€ 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Monsieur Robert Balthasar, préqualifié, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) Monsieur Nuno Rafael Pimenta De Sousa, préqualifié, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.
- 3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.
- 4) Le siège social est fixé à L-9361 Brandenbourg, 8, leweschtgaass.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Balthasar, N. R. Pimenta De Sousa, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 8 février 2007, vol. 437, fol. 60, case 9. — Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 22 février 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007034323/236/98.

(070029797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Infra Shipping A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 96.401.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007031915/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04898. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

G.E.I. S.à r.l., Gestions Etudes Immobilières, société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, 55, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 35.192.

RECTIFICATIF

L'an deux mille sept, le sept février.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Eugène Wansart, gérant de société, demeurant à B-4950 Waimes, 5, rue Coirville;

2.- Madame Francine Warland, infirmière sociale, épouse de Monsieur Eugène Wansart, demeurant à B-4950 Waimes, 5, rue Coirville.

Les comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée familiale GESTIONS ETUDES IMMOBILIERES, société à responsabilité limitée, en abrégé G.E.I., S.à r.l., ayant actuellement son siège social à L-7540 Rollingen (Mersch), 55, rue de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 octobre 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 130 du 15 mars 1991, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 août 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 479 du 23 novembre 1994, suivant acte sous seing privé du 8 novembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 1185 du 7 août 2002 et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 octobre 2006, non encore publié au Mémorial C.

La société est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 35.192.

II.- Les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter que lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 octobre 2006 ils ont dans les résolutions trois, quatre et cinq, erronément décidé de convertir le capital social en euros, d'augmenter celui-ci à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) et de modifier en conséquence l'article 6 des statuts, alors que suivant décisions prises lors de la réunion des associés du 8 novembre 2001, publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1185 du 7 août 2002, le capital a été converti en euros et porté à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) respectivement l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

Les comparants ont par conséquent décidé d'annuler purement et simplement les susdites résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 octobre 2006 et de maintenir celles prises lors de la réunion des associés du 8 novembre 2001.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: E. Wansart, F. Warland, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, vol. 157S, fol. 81, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 14 février 2007.

T. Metzler.

Référence de publication: 2007034417/222/43.

(070030043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Boat Independence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 75.108.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 17 décembre 2003 que:

- Monsieur Helmut Hohn, né le 26 janvier 1958 à Hillesheim (Allemagne), demeurant à D-54578 Walsdorf, Mühlenweg 12, à été nommé membre du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Pierre Feltgen, demeurant à Luxembourg.

- La société anonyme COMPTABILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 87.204, a été nommée commissaire aux comptes de la société en remplacement de Monsieur Laurent Fisch, demeurant à Luxembourg.

L'ensemble des mandats prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007031920/1285/22.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB04011. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Wigmore Clo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 120.919.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par STICHTING STELLIOS 1, actionnaire unique de la Société, le 8 février 2007, que Messieurs:

- Jorge Pérez Lozano, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et

- Paul van Baarle, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ont été nommé administrateurs de la Société avec effet immédiat en remplacement de

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et

- TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

administrateurs démissionnaires.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Suite à ces résolutions, le conseil d'administration de la Société est donc composé comme suit de:

Robert Jan Schol,

Paul van Baarle, et

Jorge Pérez Lozano.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2007.

Pour la Société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2007033223/805/33.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04138. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Over Water S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 64.413.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 janvier 2007 que:

- Monsieur Helmut Hohn, né le 26 janvier 1958 à Hillesheim (Allemagne), demeurant à D-54578 Walsdorf, Mühlenweg 12, à été nommé membre du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Pierre Feltgen, demeurant à Luxembourg.

- Les mandats des membres du Conseil d'Administration cités ci-après étant arrivés à terme sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2008:

* La société anonyme MARE-LUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 62.985;

* Monsieur André Harpes, né le 17 mars 1960 à Luxembourg, demeurant à L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse;

* Monsieur Reinhold Richter, né le 14 décembre 1948 à Gütersloh (Allemagne), demeurant à D-33337 Gütersloh, Parkstrasse 64.

- La société anonyme COMPTABILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 87.204, a été nommée Commissaire aux comptes de la société en remplacement de Monsieur Laurent Fisch demeurant à Luxembourg.

L'ensemble des mandats prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007031921/1285/30.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB04010. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Engelhorn Foundation for Rare Diseases, Fondation.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg G 31.

BILANZ ZUM 31. DEZEMBER 1999

Bestätigungsvermerk

Wir haben die Bilanz der ENGELHORN FOUNDATION FOR RARE DISEASES zum 31. Dezember 1999 sowie die dazugehörige Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr vom 25. Oktober 1999 bis zum 31. Dezember 1999 geprüft.

Dieser Jahresabschluß wurde auf der Basis von allgemein anerkannten Buchhaltungsgrundsätzen erstellt.

Unsere Prüfung wurde in Übereinstimmung mit allgemein anerkannten Prüfungsgrundsätzen durchgeführt und umfaßte demgemäß Prüfungen der Unterlagen des Rechnungswesens und andere, den Umständen entsprechend für notwendig erachtete Prüfungshandlungen.

Nach unserer Meinung gibt der obengenannte, nach geltenden Grundsätzen ordnungsmässiger Buchführung und Bilanzierung aufgestellte Jahresabschluß ein angemessenes Bild der Vermögenslage sowie der Gewinn- und Verlustrechnung der ENGELHORN FOUNDATION FOR RARE DISEASES per 31. Dezember 1999 wieder.

Luxemburg, den 7. Oktober 2002.

G. Nellinger
Réviseur d'Entreprises

BILANZ ZUM 31. DEZEMBER 1999

<i>Aktiva</i>	Anm.	1999 CHF
UMLAUFVERMÖGEN	2	
Banken, Postscheck und Kassenbestand		996.330,33
VERLUST DES WIRTSCHAFTSJAHRES		6.296,18
Summe Aktiva		1.002.626,51

Die Erläuterungen sind Bestandteil des Jahresabschlusses.

BILANZ ZUM 31. DEZEMBER 1999

<i>Passiva</i>	Anm.	1999 CHF
Kapital		
Stiftungskapital	3	1.000.000,00
Verbindlichkeiten		
Verbindlichkeiten aus Lieferungen und Leistungen		2.626,51
Summe Passiva		1.002.626,51

Die Erläuterungen sind Bestandteil des Jahresabschlusses.

Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr vom 25. Oktober 1999 bis zum 31. Dezember 1999

	1999 CHF
Aufwendungen	
Sonstige Aufwendungen	6.296,18
	6.296,18
Erträge	
Ergebnis des Wirtschaftsjahres	6.296,18
	6.296,18

Die Erläuterungen sind Bestandteil des Jahresabschlusses.

Erläuterungen zum Jahresabschluss per 31. Dezember 1999

1. Allgemeines

Die Stiftung wurde gemäss Urkunde des Notars Paul Frieders mit Amtssitz in Luxemburg, am 27. September 1999, gegründet, veröffentlicht im Mémorial, Recueil C.

Die Dauer der Stiftung ist unbeschränkt.

Sitz der Stiftung ist Luxemburg.

Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Genehmigung der Statuten durch grossherzoglichen Beschluss, dem 25. Oktober, und endet am 31. Dezember 1999.

Zweck der Stiftung ist die Mitwirkung an der stetigen Verbesserung des Gesundheitswesens in Europa zum Nutzen der Patienten und Patientinnen, welche an seltenen Krankheiten leiden.

Dabei verfolgt die Stiftung vorwiegend folgende Ziele:

- 1) Wissen über seltene Krankheiten für Patienten, am Gesundheitswesen Beteiligte, Forscher, Meinungsbildner und zuständige EU Behörden anzubieten,
- 2) den interdisziplinären Informations- und Meinungsaustausch im Bereich der seltenen Krankheiten zu fördern,
- 3) den Dialog zwischen den in den Bereichen der Forschung, der Diagnose, der Behandlung und der Pflege der seltenen Krankheiten Beschäftigten zu fördern,
- 4) Vorschläge zur Diagnose, Erkennung, Behandlung und Prävention von seltenen Vorfällen herauszugeben,
- 5) nationale und internationale Behörden bei der Konzipierung und Ausarbeitung von Richtlinien und Beschlüssen im Bereich der seltenen Krankheiten zu unterstützen und zu beraten,
- 6) die Zusammenarbeit zwischen den führenden Universitäten in Europa und der Europäischen Health Care Industry im Bereich der angewandten Forschung für seltene Krankheiten verbessern zu helfen.

2. Wesentliche Bilanzierungsgrundsätze

Allgemeines

Der vorliegende Jahresabschluss wurde nach den Vorschriften des Gesetzes vom 4. Mai 1984 erstellt, das der luxemburgischen Gesetzgebung über die 4. EG-Richtlinie Rechnung trägt.

Bewertungsregeln

Das Umlaufvermögen ist mit dem niedrigeren der beiden Werte, Wiederbeschaffungswert oder Marktwert, angesetzt.

Währungsumrechnung

Die Stiftung unterhält ihre Konten in Schweizer Franken (CHF). Der Jahresabschluss wird in der gleichen Währung erstellt. Forderungen und Verbindlichkeiten in einer anderen Währung werden mit ihrem Kurs am Entstehungstag verbucht.

3. Stiftungskapital

Das Stiftungskapital beträgt am 31. Dezember 1999 CHF 1.000.000,-. Es ist voll eingezahlt.

Référence de publication: 2007031936/250/83.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03613. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

Merchbanc Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 51.646.

A la suite des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 31 janvier 2007, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Mme Annemarie Arens, RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

M. José Isern Rovira, MERCHBANC, Diputacion 279, E-08007 Barcelona

M. Joaquin Lopez Veraza, MERCHBANC, Diputacion 279, E-08007 Barcelona

M. Marc Schammo, RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

M. Henry Verrey, SEMELY CONSULT & MANAGEMENT Ltd, 84, rue du Rhône, CH-1204 Genève.

Ces mandats sont renouvelés pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a décidé de renouveler le mandat de DELOITTE S.A. 560, route de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour MERCHBANC SICAV
RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.
N. Dupont / Signature
Attaché

Référence de publication: 2007032560/1126/25.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03409. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

European Nautical Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 52.034.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 janvier 2007 que:

- Les mandats des membres du Conseil d'Administration cités ci-après étant arrivés à terme sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2007:

- La société anonyme MARE-LUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 62985;

- Monsieur André Harpes, né le 17 mars 1960 à Luxembourg, demeurant à L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse;

- Monsieur Helmut Hohn, né le 26 janvier 1958 à Hillesheim (Allemagne), demeurant à D-54578 Walsdorf, Mühlenweg 12.

- Le mandat de commissaire aux comptes cité ci-après étant arrivé à terme est reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2007:

- La société anonyme COMPTABILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 87204.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007033080/1285/27.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04569. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Engelhorn Foundation for Rare Diseases, Fondation.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg G 31.

—
Annual accounts as at December 31, 2004

Auditor's report

We have audited the accompanying annual accounts of ENGELHORN FOUNDATION FOR RARE DISEASES for the year ended December 31, 2004, and the results of its operations for the year then ended.

An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the annual accounts. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made, as well as evaluating the overall annual accounts presentation. We believe that our audit provides a reasonable basis for our opinion.

In our opinion, the attached annual accounts give, in conformity with the Luxembourg legal and regulatory requirements, a true and fair view of the financial position of ENGELHORN FOUNDATION FOR RARE DISEASES as of December 31, 2004 and of the results of its operations for the year then ended.

Luxembourg, November 18, 2005.

G. Nellinger
Réviseur d'Entreprises

BALANCE SHEET AS AT DECEMBER 31, 2004

Assets	Notes	2004 CHF	2003 CHF
Loss for the year		123,423.36	190,614.67
Total assets		123,423.36	190,614.67

The accompanying notes form an integral part of these financial statements.

BALANCE SHEET AS AT DECEMBER 31, 2004

Liabilities	Notes	2004 CHF	2003 CHF
Shareholders' equity			
Foundation capital	3	1,000,000.00	1,000,000.00
Retained earnings brought forward		(2,860,238.03)	(2,669,623.37)
		(1,860,238.03)	(1,669,623.37)
Creditors			
Other creditors		1,983,661.39	1,860,238.04
Total liabilities		123,423.36	190,614.67

The accompanying notes form an integral part of these financial statements.

PROFIT AND LOSS ACCOUNTS FOR THE YEAR ENDED DECEMBER 31, 2004

Charges		2004 CHF	2003 CHF
Other charges		123,423.36	154,074.93
Interest payable and similar expenses		0.00	109.21
Extraordinary expenses		0.00	47,150.91
		123,423.36	201,335.05
Income			
Other interest receivable and similar income		0.00	2,346.29
Extraordinary income		0.00	8,374.09
Result for the year		123,423.36	190,614.67
		123,423.36	201,335.05

The accompanying notes form an integral part of these financial statements.

Notes to the annual accounts as at December 31, 2004

1. General

The foundation was incorporated on September 27, 1999 by notarial deed of the notary Paul Frieders, with official seat in Luxemburg, published in the Mémorial, Recueil C, No 42, dated January 13, 2000.

The foundation is incorporated for an unlimited period.

Seat of the foundation is Luxemburg.

The fiscal year starts at January 1st and ends December 31st.

Zweck der Stiftung ist die Mitwirkung an der stetigen Verbesserung des Gesundheitswesens in Europa zum Nutzen der Patienten und Patientinnen, welche an seltenen Krankheiten leiden.

Dabei verfolgt die Stiftung vorwiegend folgende Ziele:

- 1) Wissen über seltene Krankheiten anzubieten für Patienten, am Gesundheitswesen Beteiligte, Forscher, Meinungsbildner und zuständige EU Behörden,
- 2) den interdisziplinären Informations- und Meinungsaustausch im Bereich der seltenen Krankheiten zu fördern,
- 3) den Dialog zwischen den in den Bereichen der Forschung, der Diagnose, der Behandlung und der Pflege der seltenen Krankheiten Beschäftigten zu fördern,
- 4) Vorschläge zur Diagnose, Erkennung, Behandlung und Prävention von seltenen Vorfällen herauszugeben,
- 5) nationale und internationale Behörden bei der Konzipierung und Ausarbeitung von Richtlinien und Beschlüssen im Bereich der seltenen Krankheiten zu unterstützen und zu beraten,

6) die Zusammenarbeit zwischen den führenden Universitäten in Europa und der Europäischen Health Care Industry im Bereich der angewandten Forschung für seltene Krankheiten verbessern zu helfen.

2. Significant accounting policies

General

The annual accounts are prepared in accordance with the generally accepted accounting principles and regulations in force.

Foreign currency translation

The accounts of the company are expressed in Swiss Franc (CHF). Transactions in foreign currencies are translated into CHF at the rates of exchange which approximate the actual rates prevailing on the dates of the transactions. Current assets and liabilities, other than cash and cash equivalents, denominated in foreign currencies are translated into CHF at the balance sheet date exchange rate unless this would give rise to an unrealized exchange gain, in which circumstances the historical exchange rate is used. Cash and cash equivalents are translated at the balance sheet date exchange rate and resulting exchange differences are considered as realized. Fixed assets are translated at historical rates. Realized exchange gains and losses and unrealized exchange losses are reflected in the profit and loss account.

3. Capital

The capital of the Foundation at December 31, 2004 is CHF 1,000,000.-. The capital is fully paid in.

4. Miscellaneous

Due to a court case with the former manager the Foundation expects a refund of defrauded funds.

Details of the annual accounts - 31 December 2004

Contents

- Assets: Page 1
- Liabilities: Page 2
- Profit and loss: Pages 3-4

DETAILS OF THE BALANCE SHEET AS AT 31 DECEMBER 2004

Assets	EUR	CHF
Loss for the year	76,847.58	123,423.36
Total assets	76,847.58	123,423.36

DETAILS OF THE BALANCE SHEET AS AT 31 DECEMBER 2004

Liabilities	EUR	CHF	EUR	CHF
Shareholders' equity				
Foundation capital			622,633.99	1,000,000.00
Retained earnings brought forward			-1,780,881.42	-2,860,238.03
			<u>-1,158,247.43</u>	<u>-1,860,238.03</u>
Creditors				
Other creditors			1,235,095.01	1,983,661.39
Brigitte Dasbourg	616.00	989.35		
AUTONOME DE REVISION	7,168.00	11,512.37		
LOAN NEW CORANGE Ltd.	423,337.26	679,913.51		
Associates	803,973.75	1,291,246.16		
	<u>1,235,095.01</u>	<u>1,983,661.39</u>		
Total liabilities			76,847.58	123,423.36

PROFIT AND LOSS ACCOUNTS, DETAILS AS AT 31 DECEMBER 2004

Charges	EUR	CHF	EUR	CHF
Other charges			76,847.58	123,423.36
Expenses and continuation fees	73,263.58	117,667.17		
Audit fees	3,584.00	5,756.19		
	<u>76,847.58</u>	<u>123,423.36</u>		
			76,847.58	123,423.36

PROFIT AND LOSS ACCOUNTS, DETAILS AS AT 31 DECEMBER 2004

	EUR	CHF
Income		
Result for the year	76,847.58	123,423.36
	<u>76,847.58</u>	<u>123,423.36</u>

Référence de publication: 2007031939/250/122.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03596. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

Happy's Charter Tours S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 71.837.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007031945/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04857. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2007.

Foyer Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 49.621.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 7 décembre 2006 que le Conseil a pris la résolution suivante concernant la nomination d'un dirigeant agréé:

Art. 4. Nomination d'un nouveau dirigeant agréé. En raison de ses multiples fonctions au sein du GROUPE FOYER, Marc Lauer, demeurant professionnellement à L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval, a décidé d'abandonner la fonction de dirigeant agréé de FOYER RE. Il propose au Conseil de désigner René Arnoldy, sous-directeur de FOYER ASSURANCES, demeurant professionnellement à L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval, comme son successeur à cette fonction. La nomination de René Arnoldy comme dirigeant agréé reste subordonnée à l'agrément ministériel requis par la loi sur le secteur des assurances. Marc Lauer cessera ses fonctions de dirigeant agréé à la date à laquelle René Arnoldy sera agréé comme nouveau dirigeant agréé. En sa qualité de dirigeant agréé, René Arnoldy sera en charge de la gestion journalière de la Société et il exercera ses pouvoirs conformément aux articles 18 et 19 des statuts et en conformité avec le règlement de signatures en vigueur. Dans le souci d'une organisation efficace, René Arnoldy est autorisé à consentir des subdélégations de pouvoirs partielles relatives à la gestion journalière et à la représentation en ce qui concerne cette gestion, tout en gardant cependant l'entière responsabilité de la gestion journalière. En cas d'empêchement prolongé de René Arnoldy, Marc Lauer, Chief Operating Officer du GROUPE FOYER, assumera la fonction par intérim.

Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité, la désignation de René Arnoldy comme nouveau dirigeant agréé, dans les conditions prévues ci-avant.

Il résulte de l'arrêté ministériel du 25 janvier 2007 que Monsieur René Arnoldy est agréé comme dirigeant d'entreprises de réassurances.

FOYER RE S.A.

A. Birget / M. Lauer

Administrateur / Président

Référence de publication: 2007033085/2096/31.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB03944. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Happy's Charter Tours S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 71.837.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007031946/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04859. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2007.

Société Luxembourgeoise d'information scientifique et technique, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 7.857.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007031952/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09866. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070027619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2007.

Kamayama Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 92.769.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 31 janvier 2007 que:

1. Le siège social est transféré à 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;
2. Est démissionnée la société FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A. en tant que Commissaire aux Comptes de la société avec effet au 31 janvier 2007;
3. Est nommé Monsieur Henri Vanherberghen, demeurant à 78, rue A. Asselbergs, B-1180 Bruxelles, Belgique, en tant que Commissaire aux Comptes de la société avec effet au 31 janvier 2007. Son mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2012;
4. Sont démissionnés Monsieur Raul Marques, Monsieur Enzo Liotino et Monsieur Gilbert Divine en tant qu'Administrateurs de la société et est démissionné Monsieur Enzo Liotino en tant qu'Administrateur-Délégué de la société avec effet au 31 janvier 2007;
5. Sont nommés Monsieur Francis Hoogewerf, né le 12 février 1941 à Minehead, UK, avec adresse professionnelle à 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Madame

Marie-Louise Bauwens, né le 8 juin 1967 à Oostende, Belgique, demeurant à 429-B1, route de Thionville, L-5887 Alzingen, et Monsieur Jean Charles Barreto Goes, né le 5 décembre 1953 à Rio de Janeiro, Brésil, demeurant à 429-B1, route de Thionville, L-5887 Alzingen, en tant qu'Administrateurs de la société avec effet au 31 janvier 2007.

Leurs mandats prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pour KAMAYAMA TECHNOLOGIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007033030/634/30.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04693. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Centrale d'Achat en Commun de Produits Alimentaires S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 4.941.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007031957/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08517. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070027621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2007.

EPI Oakwood Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 124.519.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the nineteenth day of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

EPI ORANGE HOLDINGS S.à.r.l., a limited liability company existing under the laws of Luxembourg, and having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 103.548;

hereby represented by Mr. Yves Barthels, manager, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» (limited liability partnership company), which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and more particularly the law of December 28th, 1992 about unipersonal companies.

At any moment, the sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole partner, he exercises the powers devolved to the General Meeting of partners.

Art. 2. The Company is incorporated under the name of EPI OAKWOOD HOLDING S.à.r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of the Company's purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office,

or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 7. The creditors, representatives, parties entitled or heirs of any partner are neither allowed, under any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. Such parties must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Units

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred euros) represented by 500 (five hundred) units of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

Art. 9. Each unit confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The units may only be transferred, as applicable on a valuation day (hereafter referred to as «Valuation Day» and being, for the purposes of this clause, the last day that banks are open for business in London of each calendar month), provided that, for the avoidance of doubt, the entering into by the partners of an agreement on a date other than a Valuation Day providing for such transfer to occur on a Valuation Day shall not be in breach of such restriction and provided further that (a) such restriction shall not apply where the Company holds less than four real estate assets directly or indirectly and (b) such restriction shall not apply to any transfer resulting from the enforcement of security by a creditor of the Company or a creditor of the partner in the Company. The Company shall determine and notify to the partner of its equity gains (Aktiengewinn) on any Valuation Day.

Only partners that are institutional investors (being investors that are not natural persons) shall be allowed to invest, hold or be the beneficial owner of a unit in the Company.

Partnerships shall not be allowed to invest, hold or be the beneficial owner of a unit in the Company, unless the Company confirms in writing that it does not object to such participation of a partnership.

There shall be no more than 30 institutional investors (being investors that are not natural persons) investing, holding or being the beneficial owner of a unit in the Company at any one time.

Units may not be transferred inter vivos to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The units are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers, appointed by the partners with or without limitation of their period of office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a proxy-holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers. Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the manager's meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopy, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Partners decisions

Art. 14. Partners' decisions are taken by partners' meetings. However the holding of meetings is not compulsory as long as the partner's number is less than twenty-five.

In such case the management can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment to the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on April 1st and closes on March 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of March, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the manager(s) to the company.

At the same time the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

Art. 18. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners, which may be distributed to the partners pro-rata (in accordance with their respective participations in the share capital of the Company) unless otherwise provided in an agreement among the partners to be entered into from time to time.

However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The partners may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners proportionally to their participation in the corporate capital of the Company.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the partners refer to the existing laws.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on March 31st, 2007.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) units representing the capital have been entirely subscribed by EPI ORANGE HOLDINGS S.à.r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is as now at the disposal of the Company, EPI OAKWOOD HOLDING S.à.r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred euros.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as managers:
 - a) Mr. Bruno Bagnouls, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
 - b) Mr. Yves Barthels, residing professionally at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;
 - c) Mr. Ronald Seacombe, residing professionally at One Curzon Street, W1J 5HD London, United Kingdom.
 All acts binding the Company must be signed by two managers or by an officer duly authorized by two managers.
- 2) The Company shall have its registered office in 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendsieben, den neunzehnten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger mit Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

EPI ORANGE HOLDINGS S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz in 5, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg, eingetragen im Handelsregister in Luxemburg unter der Nummer B 103.548,

hier vertreten durch Herrn Yves Barthels, Geschäftsführer, mit Amstwohnsitz in 5, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg, durch eine privatschriftlich ausgestellte Vollmacht.

Diese Vollmacht wird ne viatur vom Bevollmächtigten und dem unterzeichneten Notar paraphiert und bleibt diesem Akt beigelegt.

Diese Komparentin, erklärte eine Einmann-Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu gründen, welche den folgenden Satzungen unterliegt.

Name - Sitz - Zweck - Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Einmann-Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der vorliegenden Satzung unterliegt sowie den entsprechenden Gesetzesbestimmungen und besonders die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und vom 18. September 1933 über Gesellschaften mit beschränkter Haftung, wie von Zeit zu Zeit abgeändert, und insbesondere das Gesetz vom 28. Dezember 1992 über Einmann-Gesellschaften.

Der Gesellschafter kann jedoch zu jeder Zeit einen oder mehrere Gesellschaftspartner annehmen. Zukünftige Gesellschafter können die notwendigen Massnahmen ergreifen um den Status einer Einmann-Gesellschaft wiederherzustellen. Solange die Gesellschaft einen einzigen Gesellschafter hat, hat dieser alle Befugnisse die der Hauptversammlung der Gesellschafter zustehen.

Art. 2. Die Gesellschaft wird gegründet unter der Bezeichnung EPI OAKWOOD HOLDING S.à r.l.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen in beliebiger Form durch Kauf, Umtausch oder ähnliche Transaktionen an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen sowie die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann außerdem diese Beteiligungen durch Verkauf, Umtausch oder ähnliche Transaktionen abtreten.

Die Gesellschaft kann außerdem jedwede Patente, Warenzeichen oder intellektuelle und unkörperliche Rechte sowie andere damit verbundene oder kompletzierende Rechte erwerben und entwickeln.

Die Gesellschaft kann auf beliebige Weise Fremdkapital aufnehmen, insbesondere durch Ausgabe von Anleihen, u.a. Wandelanleihen, Bankkredite oder Erhöhung des Eigenkapitals, und sie kann anderen Unternehmen, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist oder nicht, Kredite, Darlehen oder Vorschüsse gewähren bzw. Garantien ausstellen.

Außerdem kann die Gesellschaft Wertpapiere, Bareinlagen, Schatzpapiere erwerben oder Investitionen auf andere Art und Weise tätigen, insbesondere durch den Kauf, die Zeichnung oder auf anderer Art und Weise von Aktien, Obligationen, Optionsrechten oder andere Arten von Wertpapieren um diese zu verkaufen oder zu tauschen.

Sie kann Transaktionen von gewerblichen, kommerziellen und finanziellen Vermögenswerten sowie Sachanlagen und Immobilien vornehmen, die ganz oder teilweise direkt oder indirekt seinem Geschäftszweck entsprechen.

Sie kann direkt oder indirekt, auf eigene Rechnung oder im Namen Dritter, allein oder in Zusammenarbeit mit anderen tätig sein und dabei alle Arten von Tätigkeiten im Rahmen des oben genannten Gesellschaftsobjekts bzw. zugunsten des Gesellschaftsobjekts der Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, ausführen.

Die Gesellschaft kann grundsätzlich alle Kontroll- oder Überwachungsmaßnahmen übernehmen und alle Tätigkeiten durchführen, die sie als zur Erfüllung ihres Gesellschaftsobjekts erforderlich erachtet, und kann das Mandat zur Leitung eines beliebigen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmens mit oder ohne Vergütung übernehmen.

Die Gesellschaft unterliegt nicht dem spezifischen Steuerstatut laut Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften.

Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 4. Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss der Geschäftsführer im inneren der Stadt Luxemburg geändert werden.

Die Gesellschaft kann mehrere Geschäftsräume und Zweigstellen im Inland und Ausland eröffnen.

Sollte die Geschäftsführung feststellen, dass politische, ökonomische oder soziale Entwicklungen die normalen Geschäftsaktivitäten der Gesellschaft am Gesellschaftssitz verhindern oder kurzfristig verhindern könnten, oder sollten Kommunikationsprobleme zwischen dem Personal in den Geschäftsräumen des Gesellschaftssitzes und dem Personal im Ausland bestehen, kann der Gesellschaftssitz vorläufig ins Ausland übertragen werden bis die außergewöhnliche Umstände sich wieder eingeordnet haben. Diese vorläufigen Massnahmen haben keinen Einfluss auf die Staatsangehörigkeit der Gesellschaft, welche, trotz Verlegung des Gesellschaftssitzes, eine Gesellschaft unter Luxemburger Recht bleibt.

Art. 5. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 6. Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch das Ableben, den Konkurs, die Zahlungsunfähigkeit sowie die gesetzliche Untersagung eines Teilhabers.

Art. 7. Gläubiger, Vertreter oder Erben eines Gesellschafters können unter keinen Umständen, die Eigentümer und Dokumente der Gesellschaft versiegeln lassen, noch können sie sich in keiner Weise in der administrativen Tätigkeit der Gesellschaft einmischen. Zur Ausführung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Bücher der Gesellschaft und die Entscheidungen der Hauptversammlung der Gesellschafter beziehen.

Aktienkapital

Art. 8. Das gezeichnete Aktienkapital wird auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) festgesetzt, eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nominalwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).

Art. 9. Jeder Anteil gibt Recht auf das gleiche Stimmrecht bei Gesellschafterbeschlüssen.

Art. 10. Die Anteile können nur von den Gesellschaftern an jedem Auswertungsdatum (das «Auswertungsdatum», welches zum Zweck dieses Artikels, der letzte Arbeitstag eines jeden Kalendermonats der Londoner Banken bedeutet) veräußert werden, vorausgesetzt, dass die Abschließung eines solchen Übertragungsvertrages zu einem Datum welcher nicht dem Auswertungsdatum entspricht, aber an einem Auswertungsdatum in Kraft treten soll nicht als Verletzung dieser Beschränkung angesehen werden. Weitere Voraussetzungen sind a) solche Beschränkung ist nicht gültig falls die Gesellschaft weniger als vier Grundeigentum-Vermögen direkt oder indirekt besitzt und b) solche Beschränkung ist nicht gültig im Zusammenhang mit einer Anteilübertragung welche durch die Erzwingung einer Sicherheit durch einen Gläubiger der Gesellschaft oder seines Gesellschafters in Kraft tritt. Die Gesellschaft bestimmt und informiert den Gesellschafter an jedem Auswertungstag über ihren Aktiengewinn.

Nur Gesellschaftern (Institutionskapitalanleger, welche also keine natürliche Personen sind) ist es erlaubt in die Gesellschaft zu investieren oder einen Anteil der Gesellschaft auf irgendeine Weise zu besitzen.

Teilhaberschaften ist es nicht erlaubt in die Gesellschaft zu investieren oder Anteile der Gesellschaft auf irgendeine Weise zu besitzen, vorausgesetzt, dass die Gesellschaft einer solchen Anteilnahme schriftlich zustimmt.

Es sollen zu keiner Zeit mehr als 30 Institutionalkapitalanleger in die Gesellschaft investieren oder Anteile der Gesellschaft besitzen.

Anteile sind nicht inter vivos an Nicht-Gesellschafter übertragbar, vorausgesetzt dass die Gesellschafter, die zumindest drei-viertel des Gesellschaftskapital repräsentieren, einer solchen Übertragung in einer Generalversammlung zustimmen.

Ansonsten sind die Anteilübertragungen Artikeln 189 und 190 des Gesetzes über Handelsgesellschaften unterlegen.

Die Anteile sind unteilbar und somit kann jeder Anteil nur einen Besitzer haben.

Geschäftsführung

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet, welche Gesellschafter oder Nicht-gesellschafter sein können und welche, mit oder ohne bestimmte Dauer, durch die Gesellschafter ernannt werden. Geschäftsführer können jederzeit abberufen werden, mit oder ohne Grund, mit einem Mehrheitsbeschluss der Gesellschafter.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse um die Geschäfte der Gesellschaft hinsichtlich des Gesellschaftsziels, im Rahmen der Bestimmungen dieses Artikels, durchzuführen und um die Gesellschaft gegenüber Dritten zu vertreten.

Befugnisse, welche laut Gesetz oder dieser Satzung, nicht ausdrücklich der Hauptversammlung der Gesellschafter zugestimmt sind, fallen in den Kompetenzbereich der Geschäftsführer, oder im Falle mehrerer Geschäftsführer, der Geschäftsführung.

Die Gesellschaft ist jederzeit durch die Einzelunterschrift des einzigen Geschäftsführers, oder im Falle mehrerer Geschäftsführer, durch die gemeinsame Unterschrift von zwei der Geschäftsführer verpflichtet.

Die Geschäftsführer kann, oder im Falle mehreren Geschäftsführer, kann die Geschäftsführung spezifische Aufgaben seiner Befugnisse an einen oder mehreren ad hoc Agenten subdelegieren.

Die Geschäftsführer, oder im Falle mehreren Geschäftsführern, bestimmt die Geschäftsführung die Verantwortlichkeit und eventuelle Vergütung solcher Agenten, sowie die Dauer ihres Mandats und alle weiteren Bedingungen ihres Mandats.

Im Falle mehrerer Geschäftsführer kann eine Versammlung der Geschäftsführung nur mit der Teilnahme von der Mehrheit der Geschäftsführer gehalten werden. In diesem Fall sind alle Entscheidungen der Geschäftsführung rechtskräftig, insofern die Mehrheit der Anwesenden diesen zustimmt.

Alle Befugnisse und Vergütungen der Geschäftsführer, welche eventuell an einem späteren Zeitpunkt ernannt werden, zusätzlich oder in Ersatz der ersten Geschäftsführer werden im Nominierungsakt festgesetzt.

Art. 12. Der oder die Geschäftsführer sind einfache Mandatare der Gesellschaft und sie gehen persönlich keine Verbindlichkeiten ein in Bezug auf die Verbindlichkeiten, welche sie im Namen der Gesellschaft und in den Grenzen ihrer Befugnisse eingegangen sind. Sie sind der Gesellschaft gegenüber nur für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 13. Die Entscheidungen der Geschäftsführer werden in den Versammlungen der Geschäftsführung getroffen. Jeder Geschäftsführer der nicht an einer Versammlung teilnehmen kann, kann schriftlich, per Telefax, Telegramm, Telex oder sonstigen Kommunikationsmitteln, einen anderen Geschäftsführer als seine Vertretung ernennen.

Eine schriftlich festgelegte Entscheidung, unterschrieben von allen Geschäftsführern, hat dieselbe Gültigkeit als eine bei einer Versammlung getroffenen Entscheidung. In solchem Fall, sind die getroffenen Entscheidungen schriftlich durch Rundschreiben, per normalem Postversand, Email oder Fax zu verteilen. Versammlungen können ebenfalls per Telefonkonferenz oder anderen Kommunikationsmitteln gehalten werden.

Gesellschafterversammlungen

Art. 14. Gesellschafterbeschlüsse werden in Hauptversammlungen getroffen. Jeder Gesellschafter nimmt an den Gesellschaftsbeschlüssen teil mit soviel Stimmen wie er Anteile besitzt. Solange die Anzahl der Gesellschafter unter 25 liegt, ist die Haltung einer Hauptversammlung nicht obligatorisch.

Die Geschäftsführung kann in solchen Fällen entscheiden den einzelnen Gesellschaftern, die zu treffenden Entscheidungspunkte, schriftlich mit normaler Post, per Email oder Faxmitteilung zukommen zu lassen.

Art. 15. Die Gesellschafterbeschlüsse werden mit einfacher Mehrheit des Gesellschaftskapitals gefasst.

Falls die beschlussfähige Anzahl während der ersten Hauptversammlung nicht erreicht wird, werden die Gesellschafter sofort, per Einschreiben, zu einer zweiten Versammlung eingeladen.

Bei dieser zweiten Hauptversammlung werden die Beschlüsse mit der Mehrheit der anwesenden Stimmen getroffen, ob diese über fünfzig Prozent des Gesellschaftskapitals repräsentieren oder nicht.

Beschlüsse, die im Rahmen von Satzungsabänderungen und besonders im Hinblick auf die Auflösung der Gesellschaft gefasst werden, bedürfen der Mehrheit von Gesellschaftern, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals besitzen.

Alle Hauptversammlungen finden in Luxemburg statt, oder an jedem von den Geschäftsführern angegebenen Orts.

Laut den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, Sektion II, befugt der Einmann-Gesellschafter allein über alle Rechte die der Hauptversammlung der Gesellschafter zustehen.

Somit unterliegen alle Entscheidung die den Rahmen der Befugnisse der Geschäftsführung überschreiten, dem Einmann-Gesellschafter.

Geschäftsjahr - Gesellschaftskonten

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. April und endet am 31. März jedes Jahres.

Art. 17. Am 31. März jedes Jahres, erstellt die Geschäftsführung eine Bilanz welche das Inventar der Guthaben und Schulden der Gesellschaft, sowie die Gewinn- und Verlustrechnung und eine Anlage mit einer Kurzfassung aller Verpflichtungen und Schulden der Gesellschaft enthält. Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dann den Gesellschaftern vorgelegt.

Art. 18. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Kenntnis des Inventars, der Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 19. Vom Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wieder aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des im Artikel sechs festgesetzten gezeichneten Aktienkapitals, so wie es gegebenenfalls angehoben oder herabgesetzt wurde, erreicht hat.

Die Generalversammlung wird, auf Empfehlung des Verwaltungsrates, über Verwendung des Nettogewinnes beschließen. Der Nettogewinn, kann unter den Gesellschaftern, hinsichtlich ihrer Anteilnahme in der Gesellschaft, verteilt werden, vorausgesetzt, dass keine Abkommen zwischen den Gesellschaftern anders über die Gewinnverteilung verfügen.

Im Falle von Anteilen, die nicht voll eingezahlt sind, werden die Dividenden pro rata der Einzahlung ausbezahlt.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften und der Vorlegung einer Zwischenbilanz können Vorschussdividenden, soweit verfügbar, ausbezahlt werden.

Auflösung - Liquidierung

Art. 20. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, (die natürliche oder juristische Personen sein können) und die durch die Generalversammlung die die Auflösung beschlossen hat, unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

Bei Abschluss der Liquidierung, werden die restlichen Guthaben der Gesellschaft unter den Gesellschaftern, proportional zu ihrem Anteil im Gesellschaftskapital, verteilt.

Art. 18. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, so wie auf die späteren Änderungen.

Vorläufige Verfügung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. März 2007.

Zeichnung und Einzahlung

Der alleinige Gesellschafter EPI ORANGE HOLDINGS S.à r.l., hat sämtliche Anteile voll und ganz in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, worüber dem amtierenden Notar der Nachweis erbracht wurde.

Kosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund der Gründung von ihr getragen werden, wird auf EUR 1.300,- geschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sofort nach Gründung der Gesellschaft haben die Gesellschafter einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Geschäftsführer werden ernannt:

- a) Herrn Bruno Bagnouls, wohnhaft in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg;
- b) Herrn Yves Barthels, wohnhaft in 5, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg;
- c) Herrn Ronald Seacombe, wohnhaft in One Curzon Street, W1J 5HD London, England.

Die Geschäftsführung ist berechtigt die Gesellschaft durch die Unterschrift von jeweils zwei Mitgliedern, oder eine dazu bevollmächtigte Person, rechtsgültig zu vertreten.

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 5, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg.

Der amtierende Notar, welcher die englische Sprache kennt, bestätigt, dass vorliegende Urkunde in Englisch gehalten ist, gefolgt von einer deutschen Uebersetzung und dass im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung massgeben ist.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Kompartmenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: Y. Barthels, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2006, vol. 157S, fol. 49, case 12. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007033631/211/372.

(070029123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Centrale d'Achat en Commun de Produits Alimentaires S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 4.941.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007031962/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08538. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070027624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2007.

Melbra Foncier SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 48.801.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007031967/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04744. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070027551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2007.

Moulton Trust S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 86.744.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par STICHTING MOULTON TRUST, associé unique de la Société, le 8 février 2007, que Monsieur Paul van Baarle, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat en remplacement de Monsieur Jan-Willem van Koeverden Brouwer, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Suite à ces résolutions, le conseil de gérance de la Société est donc composé comme suit de:

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et

- Paul van Baarle, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 13 février 2007.

Pour la Société
TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.
Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2007033076/805/30.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04136. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Melbra Foncier SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 48.801.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007031969/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04748. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2007.

Melbra Foncier SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 48.801.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007031975/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04747. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2007.

Cherry Blossom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 124.524.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Serge Pullara, gérant de société, né à Saint Marcellin (France), le 10 avril 1961, demeurant à F-26100 Romans-sur-Isère, 36, rue Palestro, Immeuble le Charbonnel (France);

2.- La société anonyme JNG & ASSOCIES, ayant son siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, R.C.S. Luxembourg section B numéro 107045,

ici représentée par Madame Nora Brahimi, employée privée, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er} : Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de CHERRY BLOSSOM S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège à l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente, la gestion de biens immobiliers, ainsi que la prise de participations dans d'autres sociétés ayant un objet similaire ou analogue.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques.

La société pourra, en outre, faire toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tout acte d'administration et de disposition qui rentre dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six ans.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le conseil d'administration, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII: Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et s'en soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de leurs lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

	Actions
1.- Monsieur Serge Pullara, préqualifié, neuf cents actions;	900
2.- La société anonyme JNG & ASSOCIES, préqualifiée, cent actions;	<u>100</u>
Total: mille actions;	1.000

Les actions ont été entièrement libérées de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents euros.

Réunion en assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarant se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un:
- 2.- Sont nommés administrateurs de la société:
 - Monsieur Serge Pullara, gérant de société, né à Saint Marcellin (France), le 10 avril 1961, demeurant à F-26100 Romans-sur-Isère, 36, rue Palestro, Immeuble le Charbonnel (France);
 - Madame Nora Brahimy, employée privée, née à Amnéville (France), le 20 mai 1973, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer;
 - Mademoiselle Katia Roti, employée privée, née à Thionville (France), le 3 juin 1978, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 3.- Est nommé commissaire aux comptes de la société:
 - Monsieur Pascal Bonnet, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 4 juillet 1964, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article 10 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Serge Pullara, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de nous notaire par noms, prénoms, états et demeures, tous ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: S. Pullara, N. Brahim, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 2007, vol. 540, fol. 50, case 11. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007033954/231/141.

(070029204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Psychir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.939.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007031979/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04736. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2007.

Psychir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.939.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007031980/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04737. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2007.

Orco Germany S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.254.

Les comptes consolidés au 30 juin 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007032948/1273/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04173. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04172. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2007.

Ostonian Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 95.451.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 décembre 2006 à 14.00 heures au siège social

Conformément à l'article 2 de la constitution, le Conseil d'Administration décide, après délibération, de ratifier avec effet au 1^{er} octobre 2006, le transfert du siège de direction de la Société de l'adresse 31, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, au 5, rue Jean Monnet L- 2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
OSTONIAN ENTERPRISES S.A.
M. Lagona / S. Bravetti
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007033016/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05150. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

March Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 89.116.

L'adresse de l'administrateur Monsieur Johannes Frey est la suivante:

- Johannes Frey, 7, Tribe Road, Paget DV04, Bermudes

Luxembourg, le 13 février 2007.

Pour avis
Signature

Référence de publication: 2007033043/534/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04210. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Aggregate Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.050,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 93.373.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 26 janvier 2007 que:

- La démission de Monsieur Georges Deitz et de Madame Sonja Linz de leur poste de gérant de catégorie A a été acceptée.

Ont été nommés gérant de catégorie A, avec effet rétroactif au le 1^{er} janvier 2007:

- M. Giovanni Vittore, administrateur de société, né le 29 mai 1955 à Turi, Italie, résidant à 19, rue des Romains, L-2443, Senningerberg.

- M. Pierre François Wery, né le 30 octobre 1965, résidant professionnellement à 65, rue des Romains, L-8041 Strassen.

Les nouveaux gérants termineront le mandat de leurs prédécesseurs, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée appelée à se tenir en l'an 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2007.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2007033044/799/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04876. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Luxembourg Management PLC, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 124.440.

—
OUVERTURE DE SUCURSALE*Extrait*

Date de création: 23 août 2006.

Adresse de la succursale: rue de l'Industrie, 19, L-8069 Bertrange.

Activités de la succursale: L'objet de l'entreprise est d'exercer ses activités en tant qu'entreprise commerciale générale.

Immatriculation à l'étranger: LUXEMBOURG MANAGEMENT PLC, Société Anonyme par Actions, N° 5914626, Registre des Entreprises Angleterre et Pays de Galles.

Personnes ayant le pouvoir d'engager la société et la succursale: en tant qu'organe de la société

1. Nom: Gladines

Prénoms: Joris Maria Hendrik

Date de naissance: 28 janvier 1948

Lieu de naissance: Brasschaat

Pays de naissance: Belgique

Adresse Hoge Kaart

Numéro: 275

Code postal: BE 2930

Localité: Brasschaat

Pays: Belgique

Organe social: Conseil d'Administration

Fonction: Administrateur

2. Nom: Costeur

Prénoms: Marie-Louise Léonarda

Date de naissance: 16 décembre 1922

Lieu de naissance: Izegem

Pays de naissance: Belgique

Adresse: Papestraat

Numéro: 24

Code postal: BE 2930

Localité: Brasschaat

Pays: Belgique

Organe social: Conseil d'administration

Fonction: Administrateur

Représentant permanent de la société pour l'activité de la succursale:

Dénomination: VOET&Co

Rue de l'Industrie

Numéro 19

Code postal L-8069

Localité: Bertrange

Pays: Luxembourg

Fonction: Domiciliaire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007032532/1241/51.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05415. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2007.